



Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210930-20210419-DE

Délibération n°2021-04-19**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Signature du contrat de territoire éducation artistique et culturel (CTEAC)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Ecurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine accompagne des projets portés par des associations, des équipements culturels qui mettent en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle fédératrices à travers la mise en œuvre sur plusieurs années d'un Contrat Territoire Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

Le territoire d'accueil du projet est nécessairement partenaire et partie prenante de l'action. Les projets doivent structurer une action forte et coconstruite par les acteurs éducatifs, associatifs, institutionnels et culturels sur le territoire, pour un accès élargi des jeunes à un parcours d'éducation artistique et culturelle avec les principaux outils suivants : Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle, Contrat Territoire Lecture, Convention d'Expérimentation de Développement Culturel, etc.

Haute-Corrèze Communauté souhaite s'engager dans cette démarche pour accompagner de manière conjointe et cohérente le développement de projets mêlant, sur notre territoire, monde de l'éducation et monde de la culture.

En lien avec les écoles, dans le cadre de projets se développant sur plusieurs séances, seront offerts aux enfants et jeunes du territoire l'opportunité de découvrir et d'expérimenter les richesses qui les entourent - richesses patrimoniales, artistiques et naturelles – avec des professionnels et des artistes pour les accompagner.

Le président précise que ce contrat est établi pour 3 ans, la DRAC finançant les projets et HCC jouant le rôle de coordinateur et d'animateur dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Interprétation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature de ce contrat pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans ce contrat.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

